



Titre de séjour VPF à salarié

Par sergent75

Bonjour

Je suis en procédure de divorce avec mon épouse française depuis décembre 2021 et j'ai sollicité le renouvellement de mon titre de séjour VPF à salarié depuis plus de 10 je reçois des récépissés, le premier de 6 mois, puis un courrier me demandant de compléter le dossier avec deux nouveaux éléments. J'ai déposé par courrier recommandé les éléments complémentaires et le premier récépissé expiré, la préfecture me délivre encore un récépissé de 3 mois.

Que dois-je faire après l'expiration de mon récépissé de 3 mois car je souhaite avoir mon titre de séjour afin de finaliser une formation avec mon employeur.

Cordialement.